

## Entreprise individuelle : immatriculation

**Avant toute démarche, il convient de vérifier quel est le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent pour l'activité envisagée et sa commune d'implantation.**

La transmission d'un dossier complet est la garantie d'un traitement rapide de votre immatriculation.

Pour toute formalité effectuée par un intermédiaire, joindre un pouvoir signé en original (voir modèle).

### **Les étapes de la constitution de votre dossier**

- **Vous souhaitez réaliser votre formalité de façon dématérialisée**, connectez-vous sur le site de notre partenaire <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/formalites.html>
- **Vous pouvez également préparer seul votre dossier et l'adresser par courrier à votre CFE compétent**. Pour cela :

### **Etape 1 : Remplir la dernière version en vigueur de l'imprimé de déclaration d'une entreprise individuelle**

- L'imprimé PO CMB - cerfa n°11676\*
  - o A compléter en version papier à partir du site : [www.service-public-pro.fr](http://www.service-public-pro.fr), saisir le numéro du cerfa dans la zone de recherche pour le télécharger puis l'imprimer.

Il est nécessaire d'éditer votre déclaration en 2 exemplaires, de la signer et de nous la retourner par courrier, accompagnée des pièces justificatives ci-dessous énumérées.

Merci de nous indiquer votre email sur le formulaire pour recevoir votre récépissé de dossier.

### **Etape 2 : Réunir les pièces justificatives**

- **Pour la personne**
  - o **Dans tous les cas** : Attestation sur l'honneur de non condamnation pénale avec déclaration de filiation (voir modèle).
  - o **Français ou Ressortissant** d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE), et de la Suisse
    - Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité (à défaut un extrait de l'acte de naissance) ou copie du titre de circulation délivré avant le 29 janvier 2017 (en cours de validité).
  - o **Etranger ne résidant pas en France**
    - Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité
  - o **Etranger résidant en France**
    - copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) portant la mention "passeport talent" délivré sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile;  
ou  
copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) portant les mentions "entrepreneur/profession libérale" ou "vie privée et familiale";  
ou  
copie de la carte séjour temporaire ou pluriannuelle ou certificat de résidence algérien, portant la mention "vie privée et familiale" (ou copie de son récépissé de renouvellement);  
ou

- copie de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention "entrepreneur/profession libérale", ou certificat de résidence algérien portant la mention "commerçant" (ou copie de leur récépissé de première demande);
  - ou
  - copie de la carte de séjour "compétence et talent";
  - ou
  - copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent" délivrée sur le fondement du 5° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (ou copie de son récépissé de première demande);
  - ou
  - copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention "passeport talent" délivrée sur le fondement du 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile;
  - ou
  - copie de la carte de résident (ou copie de son récépissé de renouvellement).
- o **Marié(e)** sous un régime de communauté légale ou conventionnelle sur le territoire français :
  - Attestation de délivrance d'information au conjoint du commerçant
- **Pour l'établissement**
  - o **Dans tous les cas :**
    - Copie du justificatif de la jouissance du local : titre de propriété, bail, autorisation du propriétaire (voir modèle), ou contrat de domiciliation.
  - o **Si achat d'un fonds de commerce :**
    - Copie de l'acte d'achat (*enregistrement aux impôts uniquement si acte sous seing privé*);
    - Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution accompagnée du texte à paraître.
  - o **Si prise en location-gérance :**
    - Copie du contrat de location-gérance ;
    - Copie du journal d'annonces légales ou attestation de parution.
  - o **Si donation :**
    - Copie de l'acte de donation.
  - o **Si dévolution successorale sans partage ni licitation :**
    - Copie de l'acte de notoriété ou de l'intitulé d'inventaire.
  - o **Pour le commerçant non sédentaire**
    - Copie d'un justificatif de domicile (titre de propriété, bail, quittance de loyer, autorisation du propriétaire, taxe foncière, facture téléphone fixe..., justificatif de domiciliation délivré par le Centre d'Action Sociale ou un organisme agréé).
    - **Prévoir la constitution et l'envoi par courrier au CFE, de la demande de "carte de commerçant ambulant" dès l'obtention de votre kbis**
- **Pour les activités réglementées**
  - o Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité.
- **Pour le conjoint collaborateur**
  - o Copie du livret de famille (acte de mariage).
- **Pour le Pacsé collaborateur**
  - o Attestation du Tribunal d'Instance ou copie du jugement du Tribunal d'Instance.

Attention :

*L'ensemble des pièces justificatives doit être produit sous forme d'original sauf si le terme "copie" est précisé.*

- **Coût de la formalité**
- **En cas de création :**
  - o **25.34 euros** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ( **33.79 euros** si conjoint commun en biens ).

**CCI Nantes St-Nazaire**

Siège : Centre des Salorges - 16, quai Ernest Renaud - CS 90517 - 44105 Nantes Cedex 4

Ets public - N° SIREN 130 008 105 - APE 9411 Z - T. 02 40 44 60 00 - F. 02 40 44 60 90 - M. info.clients@NantesStNazaire.cci.fr



- **En cas d'Achat, location-gérance, licitation, partage, donation ou dévolution successorale, reprise au conjoint ou achat d'un fonds en liquidation judiciaire :**
  - o **53.51 euros** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce ( **61.96 euros** si conjoint commun en biens).

**Etape 3 : Envoyer votre dossier par courrier auprès du CFE compétent** (en fonction de votre activité et de votre lieu d'implantation).

#### **Etape 4 : Démarches complémentaires**

- Avant le dépôt du dossier au CFE :
  - o Choisir le statut du conjoint qui participe à l'activité de la société (voir fiche Statut du conjoint du chef d'entreprise (salarié, associé, collaborateur) ) ;
- Après le dépôt du dossier au CFE :  
Consulter la fiche « Formalités hors cci à réaliser suite à une immatriculation ».

#### **Contact(s) :**

- Les Sup'Porteurs de la création 44 - Nantes - Maison de la Création et Transmission d'Entreprises ( MCTE)  
**Adresse** : 8, rue Bisson 44100 Nantes  
**Telephone** : 02 72 56 80 01  
**Site Web** : <http://www.lesupporteursdelacreation.fr>  
**Autres informations** : Ouvert du Lundi au Vendredi : 8h30-12h30 et 14h00-18h00 (17h le vendredi) Juillet et Août et en période de vacances scolaires: 9h-12h et 14h-17h30 (17h le vendredi)